LA LETTRE DE LA
CMAP
CHAMBRE DE MÉTIERS ET
DE L'ARTISANAT DE PARIS

L'APPRENTISSAGE, UNE PROMESSE D'AVENIR !

EXPOSITION

L'ARTISANAT D'ART AU CŒUR DE PARIS P.4

FORMATION

JOCELYN LOHÉZIC, LA FORMATION : UN INVESTISSEMENT GAGNANT ! P.15

#23
NOV / DÉC 2014
www.cma-paris.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Paris

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Christian Le Lann
Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris

Le 19 septembre dernier s'est tenue la journée de mobilisation pour l'apprentissage. Réunis autour du Président de la République et de plusieurs ministres, les différents acteurs concernés ont débattu des solutions à apporter pour relancer l'apprentissage en France, à un moment où de nombreux jeunes n'arrivent pas à trouver une entreprise pour les accueillir. On doit donner aux artisans les moyens pour recevoir des apprentis, pour les former, pour leur transmettre ce que nous avons nous-mêmes reçu de nos aînés : des savoir-faire – parfois ancestraux – et l'amour d'un métier. Former un apprenti demande un engagement total des maîtres d'apprentissage ; des efforts, certes, mais c'est l'unique solution pour faire perdurer la beauté de certains gestes et savoirs : le pétrissage du boulanger, l'enduisage du peintre, le souffle du verrier ou le coup de ciseaux du coiffeur.

Au vu de cette urgence de redynamisation de l'apprentissage en France, le Président de la République a annoncé vouloir apporter de nouvelles aides financières aux entreprises qui embaucheraient.
Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat s'est réjoui de cette annonce qu'il réclamait vigoureusement. Il s'agit d'une bonne chose mais nous devons continuer à faire entendre notre voix auprès des représentants politiques, en étant force de proposition pour stimuler l'apprentissage, par exemple en valorisant le rôle des maîtres d'apprentissage. Au niveau régional, les huit CMA d'Île-de-France œuvrent ensemble et au quotidien pour l'apprentissage. En témoigne le réseau de médiateurs mis en place avec le Conseil régional pour prévenir les ruptures de contrat d'apprentissage.
La CMAP a fait de l'apprentissage une de ses priorités. Parce que nous sommes en contact direct avec les artisans parisiens et les jeunes souhaitant s'insérer, parce que nous sommes sur le terrain et parce que nous sommes nous-mêmes des artisans parisiens, nous sommes les mieux placés pour agir au niveau local. Soucieuse de l'insertion des jeunes, la CMAP est la chambre départementale qui travaille avec le plus grand nombre de CFA : plus de 120 en Île-de-France. Un artisan apprend tout au long de sa vie professionnelle. Il se perfectionne au contact de ses apprentis. Les formations proposées par la CMAP vont dans ce sens et permettent aux artisans de développer de nouvelles compétences. Combien de chefs d'entreprise ne trouvent pas de repreneur lorsqu'ils partent à la retraite ? En optant pour l'apprentissage, on s'assure de la pérennité de nos entreprises et de nos commerces de proximité et, pourquoi pas, à terme, de leur reprise.

Ne laissons pas nos métiers disparaître et nos jeunes au chômage, réagissons ! L'apprentissage n'est pas seulement la promesse d'un métier, d'un diplôme, d'un revenu, c'est l'engagement d'un acte citoyen dans la vie active.

FOCUS SUR

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

25 août : Invité à la cérémonie du 70e anniversaire de la Libération de Paris à l'Hôtel de Ville, en présence du Président de la République, François Hollande et de la maire de Paris, Anne Hidalgo.

2 septembre : Réunion APCMA / COPIREMA.

4 septembre : Comité directeur de l'UPA.

10 septembre : Bureau CRMA IDF.

11 septembre : Séminaire des présidents à l'APCMA.

16 septembre : Bureau de l'APCMA.

18 septembre : Conseil national de l'UPA.

23 septembre : Réunion APCMA / FAFCEA.

26 septembre : Fête de la gastronomie à l'École nationale supérieure des métiers de la viande en présence de la maire de Paris, Anne Hidalgo, et de son adjointe chargée du commerce et de l'artisanat, Olivier Polski.

2 octobre : Comité directeur de l'UPA.

5 et 6 octobre : Univers Boulangerie à la Maison de la Chimie.

9 octobre : Invité à la décoration du maître bottier Raymond Massaro, promu commandeur de l'ordre national du Mérite.

14 octobre : Bureau APCMA.

16 octobre :
- Conseil national de l'UPA.
- Pot-au-feu des célébrités Louchebem.

20 octobre : Rencontre avec Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire.

21 octobre : Bureau CRMA IDF.

22 octobre : Déjeuner avec le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Jean Daubigny.

22 et 23 octobre : Participation au LAB-UPA au Palais Brongniart.

26 et 27 octobre : Assemblée générale de la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) à Paris.

28 octobre : Rendez-vous avec Sophie Brocas, Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

26 septembre

#23 NOV / DÉC 2014 - ISSN 1962-235X • **Nous contacter :** Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris - 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12 - Tél. : 01 53 33 53 33 contact@cma-paris.fr - www.cma-paris.fr • **Directeur de la publication :** Christian Le Lann • **Rédacteur en chef :** Fabrice Jugnet • **Coordination :** Victor Martinet, Bérengère Héduit • **Crédits Photos :** Bérengère Héduit, Silvère Leprovost, Victor Martinet, Fotolia, Istock, Adeline Moniez, Carole Deshuelles, Marie Juge, Marjan Denkov • **Conception, mise en page :** Agence Linéal - 03 20 41 40 76 **Impression :** Imprimerie Morault.

FOCUS SUR

L'ACTUALITÉ DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

15 septembre : Bureau de la CMAP.

22 septembre : Atelier pratique sur le thème « Savoir manager efficacement ses équipes ». Vingt chefs d'entreprise étaient présents.

24 septembre : Fabrice Jugnet, Secrétaire général, Directeur des services de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris reçoit les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite des mains du Président Christian Le Lann.

29 septembre :

- Matinée d'information « Bien préparer sa retraite » dans l'auditorium de la CMAP. Plus de 120 artisans ont fait le déplacement.

- Remise des prix régionaux Stars & Métiers à deux

artisans parisiens, Jocelyn Lohézic, boulanger-pâtissier, et Christophe Nicolas Biot, coiffeur, dans la Galerie des Gobelins, en présence de Pascal Barillon, vice-président de la CMAP.

16 octobre : Matinée d'information « Envisager ma banque comme un partenaire ».

17 novembre : Assemblée générale de la CMAP.

DEVENEZ LA STAR 2015 EN REMPORTANT LE PRIX DE L'EXCELLENCE ARTISANALE !

Chaque année, les réseaux des Banques Populaires et des Chambres de métiers et de l'artisanat s'associent pour organiser le concours national Stars et Métiers. Ce concours récompense le dynamisme commercial, l'innovation ou encore les capacités de management des entreprises artisanales. La CMAP vous invite à proposer votre candidature pour l'édition 2015 et vous accompagne pour ce faire. **Votre entreprise a plus de trois ans d'existence ? Mettez en avant son savoir-faire exceptionnel en candidatant dès maintenant.**

Votre contact à la CMAP : **Alexia Lejas**
Tél. : 01 53 33 53 08 - Mail : alexia.lejas@cma-paris.fr
Plus d'informations : **www.starsetmetiers.fr**

LES CHIFFRES CLÉS 2014

3 129 €
Plafond mensuel de la sécurité sociale 2014

9,53 €
SMIC 2014 Horaire

1445,38 €
SMIC 2014 Mensuel brut (base 35h/ semaine soit 9,53 € x 35h x 52/12)

3,51 €
Minimum garanti 2014

1 621
Indice INSEE du coût de la construction (2ème trimestre 2014)

108,50
Indice des loyers commerciaux (2ème trimestre 2014)

0,04 %
Taux de l'intérêt légal pour 2014

À LA CMAP, PERMANENCES GRATUITES PAR LES AVOCATS DU BARREAU DE PARIS TOUS LES 2ÈME ET 4ÈME MERCREDIS DU MOIS, SUR RENDEZ-VOUS

PROCHAINES PERMANENCES :
12 et 26 novembre 2014
10 décembre 2014
14 et 28 janvier 2015
11 et 25 février 2015

Contact : Direction du développement économique et de la formation - Tél. : 01 53 33 53 17/18 - mail : se@cma-paris.fr

ÉVÉNEMENT

L'ARTISANAT D'ART AU CŒUR DE PARIS

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, en collaboration avec la Chambre des métiers de Berlin, organisera du 2 au 21 février 2015 une exposition exceptionnelle de 70 créateurs d'artisanat d'art.
Durant 3 semaines, l'Hôtel de Ville de Paris – dont la Maire, madame Anne HIDALGO a mis gracieusement les salons à disposition de la CMAP – célébrera les métiers d'art d'excellence, le design, la créativité parisienne et berlinoise à travers des pièces de mobilier et luminaire contemporain, des objets déco, des productions haute couture ... Projections de films, rencontres avec les créateurs seront également au programme de cette manifestation.

Cet événement s'inscrit dans le cadre des échanges développés entre la CMAP et la Chambre des métiers de Berlin. Deux expositions se sont déjà tenues à Paris (au Viaduc des Arts) et à Berlin pour promouvoir le dynamisme et l'innovation dans les métiers de l'artisanat d'art et de création.

Plus d'informations :
Parvis de l'Hôtel de Ville,
Salle des Prévôts
Salon des Tapisseries
Horaires : 10h - 18h30
(fermeture le dimanche).
Du 2 au 21 février 2015 - Entrée gratuite

PORTES OUVERTES

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART (JEMA) DU 27 AU 29 MARS 2015

La CMAP s'associera, de nouveau en 2015, aux JEMA et encourage les artisans d'art parisiens à ouvrir leurs ateliers pendant ces trois journées. Cet événement constitue une formidable opportunité de se faire connaître auprès du grand public et, ainsi, de développer une nouvelle clientèle. A noter que chaque artisan d'art désirant participer aux JEMA devra obligatoirement ouvrir son atelier les trois journées.

Les JEMA ont pour objectifs :

- de montrer la richesse et la diversité des métiers d'art,
- d'éveiller l'intérêt du grand public pour ce secteur,
- de présenter les filières de formation,
- de créer des échanges économiques.

Organisées par l'Institut national des métiers d'art, elles bénéficient d'une importante couverture médiatique (télévisions, radios et presse écrite). De surcroît, un partenariat avec un grand média presse permettra à chaque artisan inscrit de figurer dans un supplément spécifiquement consacré à la manifestation et, ainsi, de bénéficier d'une publicité gratuite à forte notoriété.
Vous appartenez aux métiers d'art et de création, vous disposez d'un atelier ou d'une boutique, vous souhaitez une meilleure reconnaissance de votre métier auprès du grand public, des acheteurs professionnels, des médias et des pouvoirs publics, alors n'hésitez pas à vous inscrire directement et gratuitement sur le site www.journeesdesmetiersdart.eu dans l'espace pro à partir du 15 novembre 2014.

Plus d'informations :
Philippe Blaize - Tél. : 01 53 33 53 19,
Mail : philippe.blaize@cma-paris.fr

LÉGISLATION

LE CRÉDIT D'IMPÔT DE L'ETAT

L'entreprise soumise à un régime réel d'imposition qui emploie un apprenti peut bénéficier d'un crédit d'impôt. Il s'élève à 1 600 € par apprenti qui prépare un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à BAC + 2 au titre de la première année du cycle de formation. Ce montant est porté à 2 200 € dans certains cas particulier (apprenti handicapé ou bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi, employé par une entreprise portant le label entreprise du patrimoine vivant).

Votre contact à la CMAP :
Direction des formalités des entreprises et du répertoire des métiers, 7e étage
Mail : apprentissage@cma-paris.fr
Tél. : 01 53 33 53 33*3.

NOUS LES PROS
MAAF AU SERVICE DES PROS depuis 60 ANS
ON VEUT UN ASSUREUR QUI S'ENGAGE
UN CONSEIL, UN DEVIS, UN RENDEZ-VOUS ?
Contactez votre Conseiller MAAF PRO au
N° Vert 30 15
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
Connectez vous sur
www.maafpro.fr
MAAF PRO la référence qualité pro
MAAF ASSURANCES SA
RCS NIORT 542 073 580

FINANCEMENT

L'AIDE ÉCHAFAUDAGE+

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels vous propose jusqu'au 31 décembre 2015 une aide financière pour réduire le nombre des chutes de hauteur dans le secteur du BTP.

L'aide Échafaudage+, c'est quoi ?

Échafaudage+ est une aide financière destinée aux entreprises du BTP de moins de 50 salariés domiciliées en France métropolitaine pour l'achat d'un échafaudage de pied ou roulant admis à la marque NF. Plafonnée à 6 000 € pour un échafaudage de pied et 3 000 € pour un échafaudage roulant, Échafaudage + s'élève à 40 % de l'investissement HT. En option, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide à l'achat d'une remorque avec rack pour transport des échafaudages, à hauteur de 40 % de l'investissement HT, plafonnée à 2 000 €.

Pour en bénéficier, vous devez :

- Acheter un échafaudage de pied à montage et démontage en sécurité (MDS) ou roulant admis à la marque NF ;
- Former ou avoir formé depuis moins de 5 ans au moins un de vos salariés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages, auprès d'un organisme de formation conventionné par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

À qui vous adresser ?

Service prévention de votre Caisse régionale :
CRAMIF - Service prévention/Direction des services extérieurs, 17-19 avenue de Flandre
75954 Paris Cedex 19
Mail : afs@cramif.cnamts.fr
Tél. : 01 40 05 39 39 - Fax : 01 40 05 38 15

À noter : Vous devez impérativement réserver Échafaudage+ avant le 30 septembre 2015 et envoyer tous les documents nécessaires au versement de l'aide avant le 10 décembre 2015.

Bon à savoir : en partenariat avec le Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étaiement (SFECE), les fabricants/distributeurs d'échafaudages offrent aux entreprises qui ont bénéficié de l'aide Echafaudage+ un bon d'achat d'une valeur de 5 % de la subvention accordée par la Caisse régionale à valoir lors d'un prochain achat pour un garde-corps.

APPRENTISSAGE

LA CMAP ENREGISTRE VOS CONTRATS

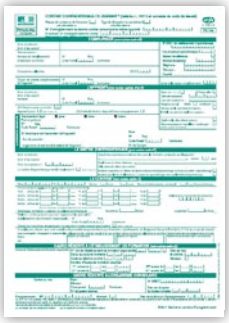

La CMA de Paris est chargée d'enregistrer les contrats d'apprentissage des employeurs dont l'entreprise est inscrite au Répertoire des métiers de Paris (y compris lorsqu'elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés) et de les transmettre aux partenaires concernés (URSSAF, caisse de retraite complémentaire, conseil régional, CFA, service chargé de l'inspection de l'apprentissage, DIRECCTE).

Le contrat d'apprentissage est établi sur un formulaire-type CERFA FA13 signé par l'employeur et l'apprenti (et son représentant légal s'il est mineur). Il vaut également déclaration de l'employeur en vue de la formation d'apprentis. Vous pouvez le télécharger sur le site www.cma-paris.fr (CREER/REPRENDRE - Former un apprenti - Les formalités du contrat d'apprentissage). Une notice explicative CERFA FA14 fournit aux employeurs toutes les précisions utiles pour le remplir.
Ce formulaire rempli doit être établi en trois exemplaires et signé en original par les parties pour son enregistrement.
Avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage ou, au plus tard, dans les cinq jours ouvrables qui suivent celui-ci, l'employeur transmet à la CMA de Paris, les exemplaires du contrat d'apprentissage dûment complétés, notamment du visa du directeur du CFA attestant de l'inscription de l'apprenti.

LA PRIME DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Les employeurs de moins de 11 salariés bénéficient d'une prime de 1 000 € par apprenti et par année de formation. Elle est versée à l'issue de chaque année de formation. Son montant évolue en fonction de la durée du contrat. Pour un contrat de 18 mois, 1 000 € au titre de la première année de formation et 500 € au titre de la seconde. A la suite de l'enregistrement du contrat d'apprentissage par la CMA de Paris, l'employeur complète et renvoie le formulaire qu'il a reçu de la Région accompagné d'un RIB. A la fin de chaque année scolaire, l'employeur contacte le CFA pour s'assurer de la validation de l'assiduité de l'apprenti.

ARTISANS DU BÂTIMENT
LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE DÉPEND DE LA VÔTRE.
C'EST LE MOMENT DE PRENDRE SOIN DE VOUS.
Vous êtes menuisier, maçon, carreleur, plâtrier, plaquiste, couvreur, charpentier, plombier chauffagiste, peintre ou poseur de revêtements ?
Le RSI vous propose RSI Prévention Pro : un programme complet de prévention des risques professionnels.
Pour plus d'informations, contacter le service prévention de la caisse IDF Centre au 01 43 18 57 44.
prévention rsipro programme de prévention des risques professionnels
POUR LA SANTÉ DES ARTISANS DU BÂTIMENT
WWW.RSI.FR/PREVENTION-PRO
RSI Régime Social des Indépendants

FISCALITÉ

DÉMATÉRIALISATION DES DÉCLARATIONS ET PAIEMENTS

Depuis le 1er octobre 2014, toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition (normal ou simplifié) en matière de TVA ont l'obligation de dématérialiser la déclaration et le paiement de cette taxe. Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être télétransmises. Ces entreprises ont, en outre, l'obligation d'utiliser un moyen de paiement dématérialisé, le prélèvement à l'échéance ou le prélèvement mensuel en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE). Par ailleurs, l'envoi par voie postale des avis d'imposition de CFE est supprimé en 2014 pour les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires H.T réalisé au titre de l'exercice précédent excède 80 000 € ainsi que pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires. En 2015, toutes les entreprises seront concernées. À compter des échéances de mai 2015, toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition devront également transmettre de manière dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes ainsi que leur déclaration n°1330-CVAE.

➔ Plus d'informations : **www.impots.gouv.fr** rubrique professionnels

CONTRAT DE GÉNÉRATION : DOUBLEMENT DE L'AIDE POUR L'EMBAUCHE D'UN SENIOR

Les employeurs embauchant sous forme de contrat de génération un jeune de moins de 26 ans et qui maintiennent dans l'emploi un salarié senior perçoivent une aide de 4 000 € par an versée pendant trois ans. Depuis le 15 septembre 2014, cette aide est doublée, passant à 8 000 € par an pendant 3 ans lorsque l'entreprise embauche à la fois un salarié âgé d'au moins 55 ans et un jeune de moins de 26 ans. L'embauche du jeune doit intervenir au plus tard six mois après celle du senior.

➔ Votre contact à la CMAP,
Sylvie Kohn - Tél. : 01 53 33 53 23,
Mail : sylvie.kohn@cma-paris.fr

INFORMATION

BIEN PRÉPARER SA RETRAITE

Suite au grand succès remporté par la matinée d'information « Bien préparer sa retraite » co-animée par le RSI Ile de France Centre et la CMAP le lundi 29 septembre 2014, une nouvelle réunion sera organisée au 1er trimestre 2015. Comme la précédente, elle abordera les modalités pratiques de la demande de retraite, le mode de calcul de la pension de vieillesse, le nombre de trimestres requis pour pouvoir faire votre demande en fonction de votre année de naissance, le cumul emploi retraite, les rachats de trimestres ...

➔ Rendez-vous régulièrement sur notre site **www.cma-paris.fr,** rubrique « Actualités » pour en connaître la date.
Pré-inscription : **Angélique Klein** - Tél. : 01 53 33 53 18 - Mail : angelique.klein@cma-paris.fr

SAVEZ-VOUS REMPLIR UNE DÉCLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL ?

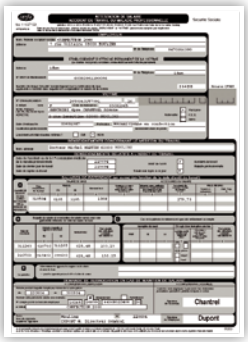

Vous êtes chefs d'entreprise et vous employez des salariés et/ou des apprentis. La Caisse primaire d'assurance maladie de Paris organise gratuitement des ateliers destinés à vous sensibiliser et vous permettre de remplir une déclaration d'accident du travail (DAT) par internet.

Dates des prochains ateliers organisés de 9h00 à 10h30
lundi 24 novembre 2014, lundi 8 décembre 2014 et lundi 15 décembre 2014

➔ **Attention,** places limitées. Inscription préalable obligatoire par mail : cellule.employeur@cpam-paris.cnamts.fr ou par téléphone : 01 53 44 57 13

VISITE D'ENTREPRISE

LA CMAP VIENT À VOTRE RENCONTRE [NOUVEAU]

« Parce que prendre du temps dans le présent en fait gagner dans l'avenir », la CMAP vous rend visite pour vous aider à « élargir le champ des possibles » et faire le point sur votre : **Communication, commercialisation, gestion administrative et financière, ressources humaines et formation.** Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite bénéficier d'un accompagnement spécifique pour renforcer vos points forts ou travailler sur vos axes d'amélioration. **N'hésitez plus, faites-nous découvrir votre environnement !**

➔ Votre contact à la CMAP :
Alexia Lejas - Tél. : 01 53 33 53 08,
Mail : alexia.lejas@cma-paris.fr

GRATUIT

DEMANDE DE RENCONTRE

À retourner à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris – DDEF, 72 rue de Reuilly – 75592 Paris cedex 12

Nom de l'entreprise : .....
Forme juridique : .....
Activité : .....
Nom et prénom du dirigeant : .....
.....
Adresse : .....
Tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
Mail : .....

Site internet : .....
Date de création : |_|_| |_|_| |_|_|
N° Siren : .....
Nombre de salariés : .....
Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|
Code postal : |_|_|_|_|_|
Site internet : .....

Vous avez : ❑ une boutique ❑ un atelier ❑ un bureau ❑ aucun local commercial

CESSION D'ENTREPRISE

PUBLIEZ GRATUITEMENT VOTRE ANNONCE

Vous cherchez à transmettre votre entreprise ?
Remplissez ce bulletin et retournez-le à l'adresse ci-dessous :
Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris
Direction du développement économique et de la formation
72, rue de Reuilly 75592 PARIS Cedex 12

Après validation de nos services, votre annonce sera publiée sur le site internet de la CMAP et dans la brochure trimestrielle « Transmission/cession/reprise d'entreprises à Paris ». Vous pouvez également faire votre demande de publication directement sur le site de la CMAP : www.cma-paris.fr

LA CMAP VOUS ACCOMPAGNE

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris vous accompagne dans votre projet de cession en vous proposant plusieurs services :

- entretien individuel avec un conseiller sur rendez-vous à la CMAP ou dans votre entreprise,
- soutien au diagnostic de votre entreprise,
- aide à la valorisation de l'entreprise,
- publication gratuite d'annonces sur le site de la CMAP et dans la brochure « transmission, cession, reprise » (voir ci-dessus).

Si vous souhaitez évoquer votre projet de cession avec un conseiller de la CMAP, votre contact :
Thibaut Dujardin - Tél. : 01 53 33 53 25
Mail : thibaut.dujardin@cma-paris.fr.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : .....
N° SIREN : .....
Nom/Prénom du dirigeant : .....
Adresse de l'entreprise : .....
.....
Tél. : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
Mail : .....
Site web : .....

L'ENTREPRISE

Forme juridique : ❑ entreprise individuelle ❑ SARL ❑ EURL ❑ Autre (à préciser) : .....
Activité : .....
Nombre de salariés : ..... Nombre d'apprentis : .....
Type de locaux : .....
Superficie : ..... Date de fin de bail : .....
Loyer : ❑ Mensuel ❑ Trimestriel ❑ Charges comprises Montant du loyer : .....

Années	...	...	...
C.A hors taxes			

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....

LA CESSION

Prix de cession souhaité : ..... Motif de la cession : .....
Numéro de téléphone à indiquer dans l'annonce : .....
Je souhaite indiquer dans l'annonce : ❑ mon nom ❑ mon e-mail

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction du développement économique et de la formation Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, tél : 01.53.33.53.33*5.

Fait le :
.....

Signature

Accès direct au formulaire

SERVICES

SÉCURISEZ VOTRE MAGASIN AVEC CESPPLUSSUR

CESPPLUSSUR
COMMERÇANTS ENTREPRISES · SOCIÉTÉS PROFESSIONNELS · PROFESSIONS LIBÉRALES USAGERS EN SÛRETÉ

La CMAP s'associe à la Préfecture de police de Paris dans la mise en place du **nouveau service de prévention et de sécurité gratuit** pour les artisans, les commerçants et les professions libérales. Le site Cespplussur a été conçu par la Préfecture de police de Paris pour améliorer votre sécurité et vous accompagner dans votre activité professionnelle.

Vous y retrouverez tous les conseils pratiques pour prévenir les actes de malveillance, adopter les bonnes attitudes en cas d'incident ou d'agression et connaître la réglementation en matière de sécurité.
La CMAP vous invite vivement à vous y inscrire gratuitement pour recevoir des informations, régulièrement mises à jour, sur la sécurité de votre commerce. Un autocollant « Cespplussur » signalant votre adhésion vous sera alors remis.

Plus d'informations :
www.cespplussur.fr

GRATUIT

Actions & Perspectives

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ile-de-France

Sept / Oct 2014

Plus de 168 000 artisans en Île-de-France !

L'INCONTOURNABLE DE LA FIN DE L'ANNÉE

LE CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE CRÉATION 2014 : DU 3 AU 7 DÉCEMBRE 2014 AU CARROUSEL DU LOUVRE

A l'invitation de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, les artisans d'art franciliens retrouveront le chemin du Louvre pour participer à la 8e édition du Carrousel des Métiers d'Art et de Création, du 3 au 7 décembre 2014.

Une occasion unique pour le grand public de voir rassemblé tout ce que la région Île-de- France* compte d'artisans d'art, de talents et de créateurs d'exception.

Parisiens, Franciliens, touristes français et étrangers découvriront gratuitement la plus grande exposition-vente consacrée aux métiers d'art et de création en France et pourront dénicher les cadeaux de fin d'année originaux, uniques et estampillés « made in France », ou plus exactement « made in Île-de-France ».

Plus de 50 000 visiteurs sont attendus par les quelque 250 exposants présents dans l'écrin du Carrousel du Louvre. Plus de 6 000 m², seront organisés en univers thématiques : maison, décoration, ameublement, mode. Les 10 lauréats de la sélection du « Prix jeunes talents Carrousel 2014 » seront présents ainsi que l'artisanat d'art et de création de l'invité d'honneur : le Land de Saxe, en Allemagne.

Les visiteurs pourront également s'informer sur les voies de formations aux métiers d'art auprès des écoles d'Île-de-France présentes (École Boulle, École d'ameublement de Paris, École de joaillerie AFEDAP, etc.) et redécouvrir les grandes institutions du secteur comme, par exemple, la Cité de la Céramique de Sèvres, et pour la première fois, l'UNESCO, à travers la Fondation Culture et Diversité.

Le Carrousel des Métiers d'Art et de Création est une biennale organisée, toutes les années paires depuis 14 ans, par la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France avec le concours du Conseil régional d'Île-de France, de la Mairie de Paris, de MAAF assurances, des Banques Populaires d'Île-de- France et de la MNRA, mutuelle artisanale.

* 90 % des exposants sont franciliens.

Ouverture au public :

Mercredi 3 décembre
14h-18h,
Jeudi 4 au samedi 6 décembre
10h - 20h,
Dimanche 7 décembre
10h -19h

[ENTRÉE GRATUITE]

7 PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

A l'occasion des États généraux de l'apprentissage, Laurent Munerot, président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France a formulé sept propositions en faveur de l'apprentissage :

1. Valoriser les titres de maître d'apprentissage dans le réseau des CMA par un système d'accompagnement personnalisé des employeurs
2. Veiller à adapter la formation dispensée à l'apprenti aux besoins de l'entreprise
3. Alléger les normes, en particulier la nouvelle procédure de dérogation aux travaux dangereux interdits pour les travailleurs mineurs.
4. Garantir l'apprentissage comme une voie d'orientation d'excellence en généralisant notamment l'information sur l'apprentissage aux collégiens.
5. Pérenniser la prime pour les employeurs et étendre le bénéfice aux entreprises de 20 salariés
6. Assurer un fléchage de la Taxe d'Apprentissage à la hauteur des ressources mobilisées
7. Dégager des marges de manœuvre budgétaires pour la modernisation et l'équipement des CFA.

« POUR OBTENIR UNE DÉCISION RAPIDE DE CRÉDIT, OPTEZ POUR LA PRÉ-GARANTIE SIAGI ! »,

Bernard Stalter, Président de la SIAGI

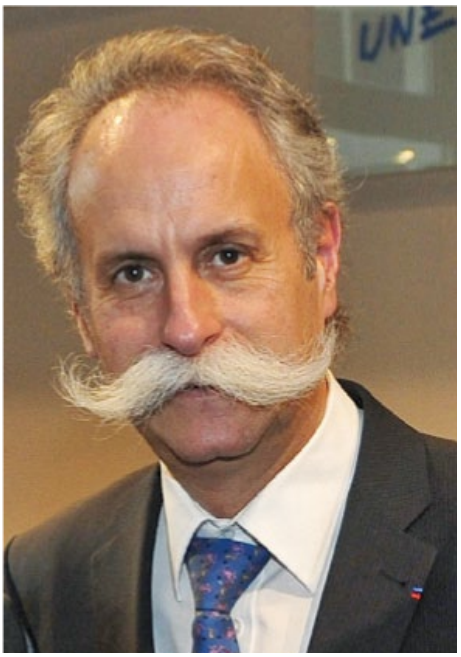

Un nombre considérable de refus de crédit est lié à la présentation de plans de financement incomplets, irréalistes, imprécis, voire peu compréhensibles. C'est pourquoi la SIAGI, société de caution mutuelle de l'artisanat et activités de proximité, a décidé de développer une nouvelle offre, en collaboration avec les Chambres de métiers et d'artisanat : la pré-garantie de crédit.
Pour en bénéficier, les entrepreneurs font valider leur projet par la CMA d'un point de vue économique, notamment la forme juridique, les documents comptables prévisionnels, le bien fondé des hypothèses… ; la SIAGI valide ensuite les aspects financiers : la nature des concours, leur montant, la capacité de remboursement, les sûretés envisageables, etc…
C'est donc dans un deuxième temps que le porteur de projet va voir son ou ses banquiers, avec un dossier solide, répondant aux critères d'analyse bancaires, et muni d'une pré-garantie SIAGI.
Que veut dire cette pré-garantie pour le banquier ? Une seule chose : le double regard de la CMA et de la SIAGI donne confiance dans la viabilité du projet, l'analyse du conseiller clientèle peut donc être plus rapide et la décision d'octroi de crédit également.

Toutes les parties prenantes au projet sont en confiance :

- L'entrepreneur rassure son banquier sur l'analyse économique et financière de son projet.
- Le banquier partage le risque final avec la SIAGI ; ce partage de risque lui donne plus de latitude pour accorder le crédit demandé ;
- La SIAGI bénéficie de la connaissance du territoire de la CMA pour compléter son analyse financière et son analyse de risque.

Quels projets peuvent être financés ? Un investissement immobilier, matériel, des actions de recherche et développement, un problème de trésorerie, la volonté de financer le développement de son entreprise par achats de parts… tous projets entre 15K€ et 4M€.

UNE BD POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS L'ARTISANAT

Deux protagonistes, Olivia et Paul, nous font partager une tranche de vie sur l'avenir qu'ils se construisent malgré les doutes, le poids du regard de leurs amis, la pression familiale… « Avenir, c'est moi qui choisis » est un ouvrage réalisé par la CRMA Idf, sous la forme d'une bande dessinée, dont le message essentiel est porteur de valeurs fortes d'égalité et de libre choix dans l'orientation auprès d'un public jeune. Pour faire avancer la place de la femme dans l'artisanat (seuls 22 % de femmes chefs d'entreprises artisanales en France) et accompagner les entreprises dans leur prise de conscience et dans leur action en faveur de l'égalité professionnelle, la CRMA idf et le réseau des huit Chambres des métiers et de l'artisanat départementales ont choisi ce vecteur de communication innovant qui a reçu l'appui des trois académies de Créteil, Paris et Versailles. Cette opération de sensibilisation bénéficie du soutien financier de la Préfecture d'Ile-de-France (DRDFE) et du Fonds Social Européen. 36 000 exemplaires de la bande déssinée seront prochainement diffusés dans les établissements scolaires, les CIO, les CFA des Chambres de métiers et de l'artisanat franciliens.

Directeur de la publication : Laurent MUNEROT - **Création :** Communication CRMA IDF - **Photos :** DR.

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France
1, bd de la Madeleine 75001 Paris - France
Tél. : +33 1 80 48 26 00 - Mail : contact@crma-idf.fr - www.crma-idf.fr

LÉGISLATION

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : L'ESSENTIEL A SAVOIR

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale et ses décrets d'application vont avoir une incidence sur les obligations des employeurs en matière de formation. Vous avez des salariés ou envisagez d'en embaucher ? Vous êtes chef d'entreprise avec un statut de salarié ? Découvrez les principales mesures de cette loi.

Le contrat de professionnalisation

Le tutorat devient obligatoire. Peut être désigné comme tuteur le chef d'entreprise ou un salarié qualifié (au moins deux ans d'expérience professionnelle en lien avec la qualification visée) et volontaire. Le chef d'entreprise ne peut être tuteur de plus de deux salariés à la fois bénéficiaire d'un contrat d'apprentissage, d'un contrat de professionnalisation ou d'une période de professionnalisation. Cette limite est de trois lorsque le tuteur est un salarié. Selon les cas, vous pouvez obtenir le financement d'une formation à la fonction de tuteur ainsi que des coûts liés à la fonction tutorale.

La période de professionnalisation

La liste des publics bénéficiaires est élargie à tous les salariés en CDI. Les périodes de professionnalisation sont recentrées sur les formations qualifiantes et sur les actions permettant l'accès à un socle de connaissances et de compétences (fixé par décret). La durée minimum de la formation est de 70 heures (sauf exception).

Entrée en vigueur au 1er janvier 2015 du Compte personnel formation–CPF

Il vient se substituer au droit individuel à la formation, DIF. Ce compte est ouvert dès l'entrée dans la vie active. Le salarié garde le bénéfice des heures acquises et non consommées en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi. Sauf conditions particulières, le compte est crédité de 24 heures par année de travail jusqu'à 120 heures puis, 12 heures dans la limite de 150 heures. Les formations éligibles doivent être certifiantes (inscrites au RNCP, débouchant sur un CQP ou inscrites sur l'inventaire en cours d'élaboration par les branches professionnelles). L'utilisation des heures pour le suivi d'une formation hors temps de travail ne nécessite pas l'accord de l'employeur. Si elle se déroule en tout ou partie sur le temps de travail, selon les cas, l'accord de l'employeur sera nécessaire sur le calendrier et éventuellement le contenu. Chaque salarié pourra avoir connaissance du nombre d'heures figurant sur son compte en accédant à un service dématérialisé géré par la Caisse des dépôts et consignations. Le compte ne pourra être débité sans l'accord du salarié.

Le nouvel entretien professionnel obligatoire

Chaque salarié a droit, tous les deux ans, à un entretien professionnel avec son employeur consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi.

➔ Pour connaitre les modalités et critères de prise en charge de ces dispositifs, contacter votre **OPCA de branche** (liste disponible sur le site www.cma-paris.fr, rubrique « se former »).

Attention : tous les employeurs devront informer chaque salarié avant le 31 janvier 2015, par écrit, du nombre total d'heures de DIF non utilisées au 31 décembre 2014.

RÉGLEMENTATION

DU NOUVEAU SUR L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC

Depuis le 27 septembre 2014, de nouvelles obligations sont apparues pour les **ERP (artisans et commerçants de proximité).** Pour les commerces non conformes, au 31 décembre 2014 : obligation de déposer un Agenda d'accessibilité programmé – Ad'Ap - auprès de la Préfecture de Police de Paris avant le 1er octobre 2015. L'Ad'Ap est un document technique et chiffré, sur les travaux d'aménagement à réaliser, sur une période de 3 ans maximum, afin de mettre le local en conformité.
Au dépôt de l'Ad'Ap, la Préfecture de police de Paris a 4 mois pour se prononcer. Sans réponse durant cette période, le dossier sera validé. Des points de contrôle réguliers et une validation à son terme seront réalisés par la commission accessibilité de la Préfecture. L'absence non justifiée de dépôt d'un Ad'Ap avant le 1er octobre 2015 sera sanctionnée d'une amende de 1 500 € et de poursuites pénales.
Dans le cas où le coût des travaux d'aménagement serait disproportionnés par rapport à l'activité du commerce (ex : décaissement au niveau de la porte d'entrée, réfection de l'intégralité de la vitrine, ...), il sera toujours possible de solliciter une demande de dérogation, laquelle devra accompagner le dépôt de l'Ad'Ap. Enfin, pour les commerces déjà accessibles au 31 décembre 2014, à noter l'obligation d'adresser à la Préfecture de Police de Paris, avant le 28 février 2015, une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de leur établissement.

POUR CONNAÎTRE LES TRAVAUX À RÉALISER

Faîtes appel à la CMAP pour un diagnostic ! Tarif de la prestation : **150 €**

➔ Contact : **Laure Poirson**
Tél. : 01 53 33 53 20
Mail : laure.poirson@cma-paris.fr

➔ Retrouvez toutes les informations sur **www.accessibilite.gouv.fr**

Attention : L'Ad'Ap est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la réglementation au 31 décembre 2014.

ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRENEZ EN TOUTE CONFIANCE !
Des interlocuteurs dédiés pour faire aboutir vos projets.
BRED BANQUE POPULAIRE - 0 892 692 292*
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS - 01 58 06 15 56
BRED LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS BANQUE & ASSURANCE
LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

LES FORMATIONS DE LA CMAP : POUR AVANCER SEREINEMENT

Diriger une entreprise artisanale c'est endosser, presque toujours seul, toutes les fonctions essentielles de l'entreprise avec le lot d'incertitude lors de chaque prise de décision. Se former constitue un investissement gagnant pour vous faciliter la conduite de votre entreprise. Les formations de la CMAP, tiennent compte de la réalité du dirigeant d'une entreprise artisanale. Elles permettront de renforcer les compétences essentielles pour construire votre réussite. Notre organisation souple vous permettra de vous former et de mettre en pratique vos acquis en limitant votre absence dans votre entreprise. Une équipe administrative est à votre disposition pour vous conseiller sur le choix de la formation ou du parcours adapté à vos besoins et objectifs. La CMAP accueille aussi les salariés en formation. Nous vous accompagnons dans la constitution des dossiers de prise en charge des frais de formation.

Pour un conseil, vous inscrire, obtenir les programmes, contactez :
Samia Tounsi ou **Gladys Regent** - Tél. : 01 53 33 53 09 ou 51 - Mail : formation@cma-paris.fr

INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE

Utiliser efficacement les ressources de son ordinateur

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
1	**Bien prendre en main son ordinateur :** organiser, mettre en forme son travail sur son PC	2 jours	19 et 26				60 €	420 €
2	**Word, les bases :** créer les documents de l'entreprise	2 jours		2 et 9		27 et 28	60 €	420 €
3	**Word perfectionnement :** accélérer la production de documents	3 jours			9, 10 et 16		90 €	630 €
4	**Excel, les bases :** réaliser des documents de suivi d'activité : tableaux, fichiers, devis	3 jours		16, 23/02 et 2/03			90 €	630 €
5	**Excel perfectionnement :** gérer des bases de données, tableaux de bord, automatiser des calculs	3 jours			23, 24 et 30		90 €	630 €
	Formule bureautique 1	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
	Formule bureautique 2	**8 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**210 €**	-

MULTIMÉDIA

Utiliser Internet, les réseaux sociaux, le graphisme et la photo numérique pour être mieux vu de sa clientèle, créer sa vitrine sur le web

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
6	**Internet & messagerie :** rechercher, s'organiser, planifier : naviguer et utiliser efficacement sa messagerie	2 jours			23 et 30		60 €	420 €
7	**Création graphique P.A.O. Corel draw :** créer des documents et insertions graphiques de qualité	4 jours			9, 16, 23 et 30		120 €	840 €
8	**Photoshop :** retouche de photos pour vos documents et Internet	4 jours	26, 27/01, 2 et 3/02				120 €	840 €
9.1	**Création de site avec Wordpress :** un site vitrine et sa galerie photos en ligne avec des outils gratuits	4 jours		9, 16, 23/02 et 2/03		27, 28/04, 4 et 11/05	120 €	840 €
7+8	**Formule multimédia**	**8 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**210 €**	-
10	Prospecter et fidéliser grâce aux réseaux sociaux : **Facebook**	2 jours	19 et 20		24 et 25		60 €	420 €
10.1	Prospecter et fidéliser grâce aux réseaux sociaux : **Twitter**	1 jour	28		31		30 €	210 €
10.2	**Mettre en place une stratégie sur les réseaux sociaux**	1 jour		4		1er	30 €	210 €
10+10.1 +10.2	**Formule réseaux sociaux**	**4 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**90 €**	-

LES FORMATIONS **DE LA CMAP**

COMMERCIAL

Construire et mettre en œuvre une stratégie commerciale

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
11	**Rédiger et diffuser vos documents commerciaux :** règles essentielles, mentions obligatoires	1 jour	26		30		30 €	210 €
12	**Aménager et animer son point de vente :** mettre en valeur son point de vente grâce à des actions efficaces	3 jours			16, 23 et 30		90 €	630 €
13	**Gagner et fidéliser de nouveaux clients :** acquérir des méthodes de promotion des ventes	3 jours		23/02, 2 et 9/03			90 €	630 €
14	**Développer son marché :** savoir analyser et définir une stratégie	1 jour		2			30 €	210 €
15	**Réussir sa participation à un salon :** identifier et mettre en œuvre les actions indispensables	1 jour	Nous consulter				30 €	210€
16	**Améliorer sa communication grâce à son « capital image »**	1 jour			4		30 €	210€
	Formule commerciale	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-

LANGUES

Comprendre et être compris d'une clientèle internationale

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
17	**Anglais - niveau 1 (initiation) :** maîtriser l'anglais de base	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées du 26 janvier 2015 au 30 mars 2015				150 €	1050 €
18	**Anglais - niveau 2 :** se perfectionner en anglais professionnel	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées du 26 janvier 2015 au 30 mars 2015				150 €	1050 €
19	**Anglais - niveau 3 :** s'entraîner au parler courant	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées du 26 janvier 2015 au 30 mars 2015				150 €	1050 €
20	**Apprendre le français :** acquérir les bases nécessaires	35 h		Les vendredis, 10 séances en demi-journées du 6 février au 10 avril 2015			150 €	1050 €
	Formule langue (2 stages cumulés)		**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**240€**	-

COMPTABILITÉ / GESTION

Savoir lire et interpréter ses documents comptables

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
21	**Initiation à la comptabilité :** acquérir et comprendre les bases	3 jours	20, 21 et 22		2, 9 et 16		90 €	630 €
22	**Comptabilité perfectionnement :** tenir sa comptabilité, l'analyser	3 jours		3, 4 et 5	31/03, 1er et 2/04		90 €	630 €
	Formule comptabilité 1	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
23	**Tenir sa comptabilité sur informatique - CIEL niveau 1 :** saisir des opérations courantes	3 jours		2, 9 et 16		14, 15 et 16	90 €	630 €
24	**Tenir sa comptabilité sur informatique - CIEL niveau 2 :** opérations particulières-clôture...				4, 11 et 18		90 €	630 €
	Formule comptabilité 2	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
	Formule comptabilité 3	**9 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**220 €**	-
25	**Savoir lire un compte de résultat et un bilan**	1 jour	19		30		30 €	210 €
26	**TVA : maîtriser les règles, savoir la déclarer**	1 jour	26			1er	30 €	210 €
27	**Etablir ses comptes prévisionnels**	1 jour		4			30 €	210 €
28	**Améliorer sa rentabilité, mieux ajuster ses prix**	1 jour		10		13	30 €	210 €
29	**Evaluer ses besoins financiers, trouver des financements**	1 jour		11			30 €	210 €
30	**Financer son développement :** négocier, convaincre sa banque	1 jour		23		20	30 €	210 €
31	**Un devis juste pour ne pas perdre d'argent :** connaître les règles, mentions, calculs	2 jours	27, 28		26 et 27		60 €	420 €
32	**Elaborer son devis sur informatique :** accélérer et automatiser les devis	2 jours	29, 30			2 et 3	60 €	420 €
30+31	**Formule devis**	**4 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**90 €**	-

JURIDIQUE ET SOCIAL

Rester en conformité avec la réglementation

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*)	
							A	NA
33	**Faire le choix de l'EIRL :** protéger son patrimoine personnel	1/2 jour			4		15 €	105 €
34	**La transmission d'entreprise artisanale :** mode d'emploi	1 jour				13	30 €	210 €
35	**Etablir un bulletin de paie :** gérer les salaires, calculer les charges	3 jours		23, 24 et 25			90 €	630 €
36	**Etablir un bulletin de paie sur informatique :** Ciel	2 jours			2 et 3		60 €	420 €
37	**Sous-traitance, vos responsabilités :** contrat et fondement juridique	1 jour			18		30 €	210 €
38	**Répondre à un marché public :** comprendre la procédure pour mieux répondre	1 jour			25		30 €	210 €

GESTION DU PERSONNEL / RESSOURCES HUMAINES

Connaître le cadre juridique d'une embauche, mieux gérer son personnel

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*)	
							A	NA
39	**Manager une équipe, améliorer sa performance**	1 jour		4			30 €	210 €
40	**Recrutement :** le réussir, en maîtriser les obligations les phases, conditions et règles essentielles ...	1 jour	19			13	30 €	210 €
41	**Rentabiliser une embauche :** identifier les coûts induits savoir évaluer la rentabilité d'une embauche	1 jour	20			14	30 €	210 €
42	**Gérer le temps de travail de ses salariés :** connaître les obligations et comprendre la réglementation	1 jour	21			15	30 €	210 €
43	**Evaluation des risques professionnels :** élaborer le document unique savoir élaborer et mettre à jour son DU	1 jour		11			30 €	210 €
44	**Accompagner et transmettre son savoir à un apprenti :** être maître d'apprentissage	2 jours			23 et 30		-	420 €
45	**Prévenir et gérer les tensions dans l'entreprise :** se donner les moyens de faire face	1 jour					30 €	210 €

AUTO-ENTREPRENEUR

Développer son activité

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	TARIFS (*)	
							A	NA
46	**Améliorer la gestion de son activité d'auto-entrepreneur :** faire face à ses obligations grâce à un logiciel gratuit	1 jour	12	23	30		30 €	210 €
47	**Réussir sa sortie du régime d'auto-entrepreneur :** comprendre et savoir mener les actions	1 jour			9		30 €	210 €

*__Tarif « A » :__ réservé, sous condition d'agrément, aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF.
__Tarif « NA » :__ autres publics ; la CMAP vous accompagne pour vos demandes de financement des coûts de formation auprès de votre OPCA.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

À retourner à Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12

L'inscription se fait par retour du bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de réservation à l'ordre de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris du montant correspondant à la ou les formation(s) choisie(s).

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : .....

Activité : ..... N° siren : .....

☐ **Je souhaite obtenir une information complémentaire.** Vous pouvez aussi préciser les horaires auxquels vous êtes joignable :

☐ **Je souhaite m'inscrire à (aux) formation(s) : N° :** .....

MULTIMÉDIA : RÉALISEZ VOS SUPPORTS ET OUTILS COMMERCIAUX

Créer son site vitrine sur le web, concevoir et faire évoluer en toute autonomie et à moindre frais ses supports commerciaux, oui c'est possible ! Plusieurs logiciels multimédia, dont certains gratuits vous permettent de concevoir en toute simplicité des outils de communication indispensables à la valorisation de votre savoir-faire et à la promotion de votre entreprise.

La CMAP vous propose d'apprendre à les utiliser grâce à ses formations (au choix ou à combiner entre elles) pour :

- valoriser votre travail grâce à la retouche d'image,
- personnaliser vos documents commerciaux ou concevoir des animations graphiques pour votre espace de vente ou votre site web...
- ou encore créer votre propre site « vitrine » et sa galerie photo sur internet.

PHOTOSHOP
Travailler et retoucher vos photos pour vos documents commerciaux ou des insertions de qualité

26, 27/01, 2 et 3/02/2015
120 €*

CRÉATION GRAPHIQUE AVEC COREL DRAW
Réaliser vos projets graphiques : création de logos, cartes de visite, plaquettes, illustrations animées

9, 16, 23 et 30/02 2015
120 € *

CRÉATION DE SITE AVEC WORDPRESS
Prendre en main le logiciel gratuit pour créer et mettre en ligne votre site vitrine et sa galerie de photos

9, 16, 23/02 et 2/03 2015 ou 27, 28/04, 4 et 11/05 2015 **120 €***

*tarif réservé aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF (tarif préférentiel formule pour le suivi de 2 formations ou plus). Autre public : 210 €/jour de formation possibilité de prise en charge par votre OPCA

Cette offre vous intéresse, remplissez et retournez le coupon réponse ci-contre à : Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, DDEF service formation -72 rue de Reuilly – 75592 Paris cedex 12

LES FORMATIONS MULTIMÉDIA

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de l'entreprise :

.....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

.....

Tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mail : .....

Activité : .....

N° Siren : .....

❑ Je souhaite une information complémentaire sur la formation :

.....

❑ Je m'inscris à la formation « Corel draw »
❑ Je m'inscris à la formation « Photoshop »
❑ Je m'inscris à la formation « Création de site ». Dates choisies : .....

.....

COMPRENDRE LA COMPTABILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Si s'appuyer sur l'expertise d'un professionnel est essentiel, il n'en demeure pas moins capital de comprendre et maîtriser les fondamentaux de la gestion de votre entreprise pour assurer son développement. Savoir lire ou interpréter vos documents comptables c'est gagner en autonomie et en assurance pour dialoguer avec vos partenaires, pour saisir vous-mêmes les écritures voire, préparer en toute autonomie vos documents obligatoires. L'outil informatique vous permettra dans un deuxième temps de gagner en temps et en rapidité. La CMAP vous propose de participer, selon votre niveau, à l'une ou à plusieurs des formations suivantes :

INITIATION À LA COMPTABILITÉ
Acquérir les bases de la comptabilité pour vous mieux communiquer et collaborer avec vos partenaires (expert comptable, banque, services fiscaux). Savoir lire et interpréter les documents comptables

20, 21 et 22/01 2015
ou 2, 9 et 16/03 2015
90 €*

COMPTABILITÉ : PERFECTIONNEMENT
Savoir traiter les opérations particulières pour saisir une comptabilité d'entreprise artisanale. Savoir analyser la gestion de trésorerie, faire un ajustement des comptes de bilan de gestion, TVA

3, 4 et 5/02 2015 ou 31/03, 1er et 2/04 2015
Pré-requis : être initié en comptabilité
90 € *

TENIR SA COMPTABILITÉ SUR INFORMATIQUE - CIEL
Mieux gérer votre comptabilité avec l'outil informatique (gestion des journaux et des comptes, opérations courantes et éditions diverses).

2, 9 et 16/02 2015
ou 14, 15 et 16/04 2015
Pré-requis : être initié en comptabilité
90 €*

*tarif réservé aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles au financement du conseil de la formation de la CRMA Ile-de-France (tarif préférentiel en cas d'inscription simultanée à plusieurs formation), nous consulter pour le tarif salarié

Cette offre vous intéresse, vous souhaitez un conseil sur l'une ou l'autre de ces formations ou en obtenir les programmes, connaitre les conditions de participation, vos contacts : Samia Tounsi : tél. 01 53 33 53 51, Gladys Regent : tél. 01 53 33 53 09 email: formation@cma-paris.fr ou retournez-nous, le bulletin.

LES FORMATIONS EN COMPTABILITÉ

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de l'entreprise :

.....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

.....

Tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mail : .....

Activité : .....

N° Siren : .....

❑ Je souhaite une information complémentaire sur la formation :

.....

❑ Je m'inscris à la formation « initiation à la comptabilité ». Dates choisies : .....

.....

❑ Je m'inscris à la formation « comptabilité perfectionnement ». Dates choisies : .....

.....

❑ Je m'inscris à la formation « comptabilité CIEL ». Dates choisies : .....

.....

FORMATION

JOCELYN LOHÉZIC, LA FORMATION : UN INVESTISSEMENT GAGNANT !

On n'échappe pas à son destin

Jocelyn Lohézic avait un avenir tout tracé. Germain, son père arrivé de Bretagne il y a presque cinquante ans, a transmis la passion ardente des fourneaux à ses trois fils. Ce n'est pourtant pas dans cette voie que Jocelyn Lohézic choisit d'abord de s'engager. Il se lance dans des études de comptabilité et de gestion. Mais au bout de quelques années, alors qu'il exerce comme comptable, l'envie de revenir aux sources se fait de plus en plus évidente. Jocelyn Lohézic se professionnalise alors chez son frère avant de s'installer en 1997 rue de Courcelles.

L'humain au cœur du projet d'entreprise

Son expérience en comptabilité-gestion a permis à Jocelyn Lohézic de développer des capacités managériales remarquables. Mais avant tout, Jocelyn a fait des ressources humaines l'une de ses meilleures armes. Sa stratégie : placer l'humain au cœur de l'entreprise. Pour cela, il prend le temps de transmettre son savoir à ses salariés. Donner le goût et l'amour du travail bien fait, prendre du plaisir dans ce que l'on accomplit, voilà deux points clés de la philosophie du travail de Jocelyn Lohézic. L'enjeu ? Faire du travail une source d'épanouissement, tout en sachant préserver les équilibres entre vie professionnelle et vie privée.

Un artisan toujours en quête de perfection

Jocelyn Lohézic a compris l'importance de la formation et c'est pour cela qu'il entreprend avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris de passer le brevet de maîtrise qui va lui permettre de conforter ses compétences pour mieux gérer et développer son entreprise. Le brevet de maîtrise est une des étapes du parcours de l'artisan soucieux d'appréhender tous les enjeux de sa fonction afin d'améliorer encore sa compétitivité. En janvier dernier, Jocelyn Lohézic s'est distingué en remportant le prix de la « Meilleure galette aux amandes d'Île-de-France ».

Une consécration pour ce boulanger-pâtissier qui n'en est pas à sa première distinction puisqu'à l'instar de sa galette, son croissant a lui aussi été primé. Fin septembre, il reçoit le prix Stars & Métiers dans la catégorie Management des ressources humaines. Le « roi de la galette » est l'incarnation de cet entrepreneur ouvert d'esprit, qui innove et continue à se former tout en perpétuant les traditions artisanales.

Contact : **Maison Lohézic**
143, rue de Courcelles - 75017 Paris
Tél. : 01 47 63 66 83
Mail : jocelynlohezic@maison-lohezic.fr
www.boulangerie-courcelles.com

RENFORCEZ VOS QUALITÉS PROFESSIONNELLES AVEC LE BREVET DE MAÎTRISE

Dirigeants d'entreprise artisanale, vous souhaitez vous démarquer en proposant des produits ou services de haut niveau et vous perfectionner dans la conduite de votre entreprise ? Préparer le brevet de maîtrise, contribue à renforcer les compétences managériales et techniques indispensables au bon développement de votre entreprise.

Cette formation vous permettra de :

- développer votre créativité et exceller dans votre métier grâce à de nouveaux acquis dans le domaine professionnel,
- faire des choix avisés grâce à une meilleure compréhension et interprétation de l'évolution des données financières de votre entreprise,
- bien définir et mettre en œuvre une stratégie adaptée à votre activité et à son environnement,
- organiser et gérer de façon optimale le travail de vos collaborateurs...

Obtenir le brevet de maîtrise, c'est bénéficier d'une certification de niveau III (bac+2) reconnue, avec, en plus pour les chefs d'entreprise, l'attribution du titre de maître artisan.

Dirigeant ou salarié de la coiffure, de l'esthétique-cosmétique, de la boulangerie, de la pâtisserie, de la fleuristerie, renseignez-vous dès aujourd'hui pour intégrer notre session de janvier 2015

Contact : **Cécile Le Mazier ou Corine Lapalus** - Tél. : 01 53 33 53 71 ou 12
Mail : formation@cma-paris.fr

PRÉPARATION AU TITRE BREVET DE MAÎTRISE

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de l'entreprise :

.....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

.....

Tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mail : .....

Activité : .....

N° Siren : .....

❑ Je souhaite obtenir une information complémentaire sur le brevet de maîtrise
❑ Je souhaite m'inscrire
❑ Je souhaite inscrire un salarié

TECHNOLOGIE

PRENONS RENDEZ-VOUS POUR UNE « VISITE NUMÉRIQUE » !

Pour faire le point sur vos projets en matière de numérique et envisager ensemble vos besoins actuels :

- comprendre, décoder et utiliser les réseaux sociaux, les blogs pour élargir votre potentiel client, accroître votre audience et votre visibilité
- créer votre site internet ou le remanier
- vous lancer dans le e-commerce
- acquérir ou utiliser un smartphone, une tablette, une imprimante 3D, la 4G
- savoir où et comment suivre et vous tenir au courant des évolutions numériques et vous former

Nous visiterons ensemble ce qui peut être imaginé pour vous, comment aborder le marché pour trouver les bonnes opportunités et solutions qui s'offrent à vous.

➔ Votre contact à la CMAP : **Françoise Neveu**
Mail : francoise.neveu@cma-paris.fr

RÉCOMPENSE

LE TITRE DE MAÎTRE D'ART (PROMOTION 2015)

L'Institut national des métiers d'art (INMA) ouvre un nouvel appel à candidature national au titre de Maître d'art. La future promotion sera nommée fin 2015.

Un titre du Ministère de la culture et de la communication

Inspiré par les « Trésors nationaux vivants » du Japon, le titre de Maître d'art a été créé en 1994 par le Ministère de la culture et de la communication afin de sauvegarder les savoir-faire rares et remarquables détenus par les professionnels des métiers d'art, savoir-faire utiles à la préservation et la réhabilitation du patrimoine et à la création artistique contemporaine.

Une mission essentielle : la transmission

Décerné à vie, le titre de Maître d'art confère à son détenteur la mission de transmettre l'excellence de ses savoirs et savoir-faire à un élève de son choix. En contrepartie de cette mission, une allocation fixée actuellement à 16.000 euros annuels est versée au Maître d'art pendant trois ans.

Retrait et dépôt des candidatures

Le dossier de candidature est disponible depuis le lundi 13 octobre 2014 :

- sur demande à l'adresse suivante : maitresdart-eleves@inma-france.org
- ou téléchargeable sur le site de l'INMA : www.institut-metiersdart.com rubrique dispositif Maîtres d'art – Elèves

➔ La date de clôture des candidatures est fixée au **mercredi 25 février 2015.**

FINANCEMENT

PARTICIPEZ À UN SALON PROFESSIONNEL À MOINDRE COÛT

La Région Ile-de-France octroie, sous conditions, un soutien financier en faveur des entreprises artisanales de production lors de leurs premières participations à des salons professionnels en France et à l'étranger. La subvention est calculée sur une base maximum de 50 % du montant H.T des dépenses éligibles plafonnée à 1 700 euros pour un salon en France et 5 000 euros pour un salon ou une mission de prospection à l'étranger. Votre demande doit parvenir à la CMAP au moins deux mois avant l'ouverture du salon. Le dossier de candidature et le règlement de la procédure sont téléchargeables sur le site www.cma-paris.fr, rubrique « gérer / développer / développer son entreprise / développement commercial ».

➔ Votre contact à la CMAP : **Philippe Blaize**
Mail : philippe.blaize@cma-paris.fr

SAVOIR-FAIRE

LUDOVIC AVENEL, LA FUSION DU DESIGN ET DE L'ÉBÉNISTERIE

Ludovic Avenel réalise à huit ans qu'il veut devenir ébéniste. Après un diplôme des métiers d'art en ébénisterie, il étudie le design dans la prestigieuse école Boulle. Diplômé supérieur des arts appliqués, il souhaite allier deux mondes qui semblent si éloignés l'un de l'autre : l'ébénisterie et le design. En 2007, lauréat du prix « Bettencourt Schueller pour l'intelligence de la main », il s'installe dans le quartier des Quinze-Vingts, passage Brûlon.

Unir le créatif et l'artisan

Le projet de Ludovic Avenel repose sur la complémentarité de l'ébénisterie et du design qui apportent chacun l'un à l'autre. Cette union lui permet d'explorer de nouveaux horizons créatifs et des matériaux tout à fait originaux. Pensée par Avenel le designer, l'œuvre est réalisée par Avenel l'ébéniste. Il combine à la fois des outils traditionnels et des outils plus modernes comme l'imprimante 3D. Sa modernité ne se contente pas à l'usage de simples outils de fabrication : Ludovic Avenel a compris les enjeux de la communication pour faire prospérer son activité. Pour l'ébéniste-designer, être présent sur la toile est une nécessité. Pour ce faire, il n'hésite pas à améliorer son référencement et sa présence sur les réseaux sociaux.

➔ Contact : **Ludovic Avenel**
8, passage Brûlon – 75012 Paris
Tél. : 06 25 50 14 58
Mail : contact@ludovic-avenel.com
www.ludovic-avenel.com

Le saviez-vous ...

Sa proximité avec la Seine, pour l'approvisionnement en bois, a permis, dès le XIII^e siècle, au quartier des Quinze-Vingts de devenir un bastion des ébénistes parisiens.